



Association des Acteurs indépendants
du CPaaS et du CCaaS

Proposition de contribution de l'A2C aux travaux de l'AF2M au deuxième semestre 2022

Ce document résume les principaux sujets sur lesquels l'A2C souhaite contribuer en S2 2022, pour porter la voix commune des agrégateurs / facilitateurs auprès de l'AF2M.

Propositions de l'A2C à l'AF2M – S2 2022

Contribution au Groupe de Travail (GT) Fraude

L'A2C continuera de soutenir le GT Fraude afin de mettre en place des mesures raisonnées et proportionnées concernant la déclaration des OAdC sensibles. L'A2C a déjà rédigé un document qui a été remis le 27 juin 2022, qui a abouti à un accord de principe et une feuille de route S2 2022, que l'A2C veillera à exécuter.

Par ailleurs, les agrégateurs ont reçu courant juillet une proposition des opérateurs concernant la déclaration des OAdCs sensibles qui ne nous paraît pas du tout adaptée. Par exemple, il doit être possible pour une marque d'utiliser plusieurs agrégateurs. L'A2C propose de revenir vers le GT Fraude à la rentrée avec une contre-proposition. La liste des OAdC interdits devra également faire l'objet d'une mise à jour à la rentrée, avant implémentation au 15 septembre (ex. BNPPARIBAS, légitimement utilisé par la banque).

Contribution à la construction d'une nouvelle offre sur les numéros polyvalents pour l'échange avec une plate-forme technique « SMS bidirectionnels »

L'A2C appelle les opérateurs au sein de l'AF2M à développer un modèle économique aligné, permettant aux agrégateurs de structurer leurs offres facilement et ainsi lancer la commercialisation des nouvelles offres conversationnelles au plus vite. L'A2C se tiendra à disposition de chaque opérateur indépendamment pour échanger sur la structure économique, si nécessaire.

Plate-forme de mise en service des numéros polyvalents

Le projet de plate-forme « d'onboarding » ayant été définitivement arrêté par l'AF2M, l'A2C propose une structure d'enregistrement légère des numéros polyvalents, basée sur un référentiel centralisé (du type référentiel RSVA de l'APNF).

Code de déontologie

L'A2C a travaillé sur des mesures d'encadrement pour les services SMS, RCS, et numéros polyvalents, dans une volonté d'aligner ces mesures entre les opérateurs. L'A2C a proposé un cadre de travail au GT Fraude de l'AF2M du 12 juillet 2022, qui pourra être mis en commun avec le travail déjà amorcé au sein de l'AF2M. L'A2C appelle à un cadre commun entre tous les opérateurs.

Nouveaux contrats opérateurs

L'A2C proposera des modifications aux contrats opérateurs existants, afin que les agrégateurs / facilitateurs ne soient plus considérés comme des éditeurs (par ailleurs responsables du contenu), mais bel et bien comme des opérateurs de collecte au sens du CPCE. Ces modifications ont déjà été intégrées au projet de code de déontologie.